

ANNEXE No 6

maintenant la permission d'appeler le révérend Dr Shearer à rendre témoignage dans cette affaire aux points de vue moral et autres.

Le **PRESIDENT**.—Nous entendrons maintenant le Dr Shearer.

M. McCARTHY.—Je comprends que le Dr Shearer doit se faire entendre pendant toute la durée de l'enquête; il est toujours présent lorsqu'il s'agit d'affaires de cette nature. Nous avons ici plusieurs hommes très occupés et il me semble que, si M. Raney y consent, nous devons faire la preuve que les courses de chevaux sont nécessaires à l'élevage et la faire sans plus tarder. Cela sera beaucoup plus commode, car, comme je l'ai dit, ce sont des hommes très occupés que l'honorable M. Hendrie, M. A. E. Dymont, le Dr Smith, de Toronto, et autres. Nous devons, ce me semble, les entendre tout d'abord; le Dr Shearer pourra ensuite dire ce qu'il lui plaira, suivant le bon plaisir du comité. Il est un autre point que je voudrais soulever avant que le Dr Shearer soit entendu, si le comité n'agrée pas ce que je propose maintenant. Si, d'autre part, le comité adopte ma manière de voir, je n'en parlerai que plus tard, car il est inutile de perdre du temps.

L'hon. **M. STRATTON**.—Si le Dr Shearer se propose de nous donner des faits, nous devons alors l'entendre, mais si c'est seulement un discours qu'il entend nous faire, c'est bien différent.

M. McCARTHY.—Je parlerai de cela plus tard, mais je n'occuperai pas maintenant sur ce point le temps du comité. Les témoins que nous nous proposons d'appeler sont prêts à prêter serment et à répondre aux questions et aux transquestions, comme le comité en décidera; je ne sais pas ce que désire le comité.

L'hon. **M. STRATTON**.—Nous devons entendre des discours jusqu'à un certain point, mais ce ne doit pas être la règle.

M. McCARTHY.—Je ne désire que faire la distinction entre des discours et des preuves; je veux transquestionner chaque fois que les intérêts de mes clients sont en cause; il n'est pas nécessaire de discuter davantage maintenant. Les témoins que M. Moss entend appeler sont prêts à subir la transquestion et à rendre leur témoignage sous serment, suivant les instructions du comité. Comme je l'ai dit, si le comité décide que M. le Dr Shearer doit être entendu maintenant, je désirerais soulever un autre point.

M. McCOLL.—Devons-nous comprendre, M. Raney, que le Dr Shearer a des preuves à donner?

M. RANEY.—Sans doute—de cette manière: il soumettra des matériaux divers qu'on a collectionnés.

M. McCOLL.—Et il en fera la preuve?

M. RANEY.—Il les soumettra au comité comme résultant des paris à Toronto.

M. McCOLL.—Et il se soumettra à la transquestion de ces messieurs s'ils le désirent.

M. RANEY.—Sans doute.

M. MOSS.—Un mot au sujet des messieurs que je représente. Le comité ne désire évidemment que se renseigner sur le point de savoir s'il importe oui ou non de changer la loi. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire pour cela de s'en tenir à une procédure sévère et inflexible. Si mes clients étaient obligés de rester ici plusieurs jours jusqu'à ce que M. Raney ait terminé son enquête, toujours avec la perspective d'être appelés d'un moment à l'autre, ils en souffriraient beaucoup. Je me permettrai donc de faire remarquer que dans les circonstances et en autant que ceux que je représente sont concernés, il vaudrait mieux consulter quelque peu leur convenance. Je demande en conséquence, et je prie instamment, en justice pour les messieurs qui sont ici—vu surtout, comme l'a fait remarquer M. McCarthy, que le Dr Shearer sera présent pendant tout le cours